

Mairie de Malataverne

Drôme

Délibérations de la séance du Conseil Municipal
du mardi 28 janvier 2025 à 19h00

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 28 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Procurations : 2

Absents excusés : 2 absents non excusés : 3

Date de la convocation : le 20 janvier 2025

Etaient Présents : ALLIEZ Véronique, JAILLON Marion, DELAHAYE Laurent, CHARMASSON Laurence, MAGNAC Virginie, MANFREDI Laurence, PINEL Francette, PASTOUREL Hélène, BOURRET Thierry, BRESSON Bernard, DEREUDER Johann, PUEL Jean-Marie, ROUVEURE Pascal, SECARD Marie.

Procurations : DECHILLY Emilie donne pouvoir à CHARMASSON Laurence, Pascal ROUVEURE donne pouvoir à Véronique ALLIEZ.

Absents excusés : Pascal ROUVEURE et Emilie DECHILLY.

Absents non excusés : Pierre BEY, Archange GLAUDIO, Samuel COURBIERE.

Secrétaire de séance : SECARD Marie

1-25-07 Délibération portant modification du règlement intérieur du SEJ (regroupement des deux règlements intérieurs Centre de loisirs et périscolaire)

Madame Véronique ALLIEZ, maire propose de modifier le règlement intérieur du service enfance jeunesse telle que présentée dans l'annexe projetée ce jour, afin d'être en adéquation avec les évolutions de la Commune, les usages et pratiques.

Le présent règlement est présenté en pièce jointe et sera annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur le rapport de Madame Véronique ALLIEZ, maire après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **De modifier** le règlement du service enfance jeunesse tel que développé dans l'annexe présenté au conseil municipal de ce jour,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 28 janvier 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication par voie d'affichage.
Affiché le : 28 janvier 2025

Le Maire,
Véronique ALLIEZ

